

COUR D'APPEL DE DOUAI

Vin mousseux en France, Champagne en Belgique

M. Hour, administrateur judiciaire de l'entreprise réunie des grands vins mousseux de France, démissionna à Paris avant d'être pris par le juge, alors qu'il ramenait de Belgique plusieurs bouteilles de vin mousseux dont les étiquettes attesteraient une origine française.

Poursuivi devant le tribunal correspondant d'Anvers, Cachon s'entendit condamner à trois mois de prison avec sursis et à 15 francs d'amende fiscale pour l'imposture frauduleuse de ces mousseux d'origine belge et portant une étiquette de nature à faire penser à un vin français.

Malgré la location, avoua-t-il, des vins mousseux et aussi des commerciaux en vins de champagne qu'au cours de l'administration de la compagnie les vins mousseux de France d'exporter en Belgique jusqu'à 300 bouteilles de vin mousseux qui arrivent à destination, cependant d'habiles et étaient vendus comme contenant du véritable vin de Champagne. Et la réception 100 bouteilles de Champagne de la compagnie, il démontre l'intérêt.

Le tribunal, devant lequel le juge avait été nommé parmi les juges de la cour de cassation, déclara que l'avocat des vins mousseux et aussi des commerciaux en vins de champagne qu'il avait porté partie civile.

Il se rappela à l'administration de la compagnie les vins mousseux de France d'exporter en Belgique jusqu'à 300 bouteilles de vin mousseux qui arrivent à destination, cependant d'habiles et étaient vendus comme contenant du véritable vin de Champagne. Et la réception 100 bouteilles de la compagnie, il démontre l'intérêt.

Le tribunal, devant lequel le juge avait été nommé parmi les juges de la cour de cassation, déclara que l'avocat des vins mousseux et aussi des commerciaux en vins de champagne qu'il avait porté partie civile.

Après être revenu devant la cour, M. Deraene, avocat de la partie civile, déclara que l'avocat des vins mousseux et aussi des commerciaux en vins de champagne qu'il avait porté partie civile.

Le juge, M. Houzeau, de Reims et Pecqueur, avocat des deux parties, déclara que l'avocat des vins mousseux et aussi des commerciaux en vins de champagne qu'il avait porté partie civile.

Condamné à Avesnes une transaction était intervenue entre son client et l'administration des domaines. Faisant état d'une loi récente qui voulait que la transaction survienne même après la jugement officiel la condamnation l'avocat demanda d'accordement.

La Cour a renvoyé à minima pour l'arrêt.

La fraude à Saint-Amand

Jules Lorthios, de Nivelles : Paul Roelandts et Théodore et Maurice Ilion, et François Lucien d'Arenberg, administrateurs de la compagnie, ont été condamnés à Saint-Amand.

Le Tribunal a condamné les deux premiers à six mois de prison chacun, et acquitté les trois autres.

En appel, hier, les prévenus se relèvent les responsabilités. La Cour insuffisamment éclairée sur l'affaire a ordonné un complément d'enquête.

R. J.

La "Gazette du Franc"

Mise en liberté provisoire de MM. P. Hersant et R. Gillot

Aucune opposition n'avait été faite à l'ordonnance de M. Glard, juge d'instruction concernant la mise en liberté provisoire de M. Paul Hersant, avocat-conseil de la "Gazette du Franc" et M. Robert Gillot, administrateur de l'Impression, rue Calvet, qui était chef de la direction de l'un du Parcels de la Seine, s'agissant de la crise d'écrans.

M. Paul Hersant et M. Robert Gillot, ont donc quitté la prison de la santé hier vers midi.

Les grèves de Bordeaux

3 manifestants ont été condamnés

Les dockers de Bordeaux ayant déclaré, jeudi, la grève générale, malgré l'interdiction et une négociation entre les deux parties, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel qui a condamné pour crime et blessures aux agents, chacun à un an de prison sans sursis.

La grève des dockers s'est continuée hier, mais le travail s'est renouvelé au ralenti sur quelques navires en déchargement.

RUE LEONG MELITA, LILLE

240 MAISON DE COMMERCE

de l'article classique à l'article le plus chic

Tram B

Préposés des douanes

Un examen d'aptitude à l'emploi de préposés des douanes aura lieu le 30 mai 1929. Conditions à remplir : 1. Etre Français ; 2. Appartenir au service armé. 3. Etre âgé de moins de trente ans pour les candidats qui ont été mobilisés pendant la guerre de 1914-1918 ; de moins de vingt-six ans pour les autres candidats ; 4. Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures d'au moins une matière, confirmé par deux examens de quelque nature que ce soit. 5. Satisfaire aux épreuves d'un examen d'aptitude. — La clôture de la liste d'inscription se fera le 31 avril 1929.

Les directions actuellement ouvertes au recrutement sont notamment les suivantes : Dunkerque, Etale, Valenciennes et Rouvroy. Une notice contenant toutes indications complémentaires et le programme détaillé de l'examen est envoyé sur demande adressée aux directeurs régionaux.

Déclarations d'Associations

L'Espérance. — But : répandre le goût de la musique, resserrer les liens de bonne confraternité. Siège : mairie de Cavaillon-St-Martin (Pas-de-Calais).

Groupe des Petites Abeilles. — But : assistance aux femmes en couches, fourniture de linge aux nouveau-nés, gardiennage d'enfants en bas âge et consultation gratuite de nosiliaires. Siège social : au Clos Normand, Sainte-Maxime (Var). Pas-de-Calais.

Saint-Martin-d'Ardèche. — Syndicat ayant pour but la destruction des moutons et campeurs. Siège social : mairie de Caucau (P.-de-C.).

Groupeement des associations de combattants de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer. — But : groupement de tous les combattants de l'arrondissement. Siège : 113, Grande-Rue, à Montreuil-sur-Mer.

Fondation Théâtre. — But : exécution de pièces théâtrales par des amateurs. Siège : 228, rue Colbert, à Lille.

La Semaine. — But : préparation militaire. Siège : 19, rue Jules-Guesde, à Lys-lez-Lannoy.

Estaminet Alexandre Picquandier.

25 MILLIONS

DE LOTS NON RÉCLAMES

Groupe d'entreprises créées dans la ville de Paris, etc. publiée avec tous les lots et paris chaque dimanche. Abonnez-vous à nos 25 francs Journal Théâtre Financier, N° 6, 5^e étage, Paris.

sort du creux d'un arbre où votre fils le cachaient... J'ai surpris Antoine il y a à peine quelques minutes... Au retour, cette nuit, vous êtes trop pressé sans doute... Et puis, vous deviez souffrir à tout autre chose... Vous avez jeté le paquet derrière un buisson... Votre fils est allé le rechercher ce matin pour me mettre en lieu sûr... Alors mes pousses sont les t...?

Cette fois, l'enfant était pris. Il verdict de rage. Il se redressa, les poings crispés :

— Ah ! c'est comme ça. Eh bien, vous pouvez aller dire à M. Vernier que je l'attend, lui et son garde... J'ai pas peur L... — Faudra voir.

— C'est tout vu... Vous avez pris des collets... Ça ne prouve pas que je m'en serve, ni mon fil n'a pris quoi... Quant à l'histoire de cette nuit, je suis prêt à répondre si on m'interroge... y aura des décalabroussures c'est pas moi qui les recevrai... C'est du propre... Prévenez M. Vernier que je m'en cache des tracasseries, lani nis pour lui, j'éviterai la grenouille... On verra la tête qu'il fera.

— Oh ! oh ! ses menaces !

Si vous voulez... Le garde regarnilla la porte. Avant de la franchir, il se retourna :

— Il y a assez longtemps que vous me bernez. Tiennent à présent, je tiens ma revanche.

La voix rugueuse... mordante... le bracanier râponna :

— Ca n'est pas encore sûr... On verra !

LA FEU DU SCANDALE

André monta à la chambre d'Hélène. Après avoir frappé un léger coup, il entra.

— Mais... apparemment, de chez un gaminier.

Hélène sentit la colère l'étreindre à son tour.

— Je vais vous l'apprendre, mot... Ti

our votre cuisine...

SPORT COLOMBOPHILE

Les émissions de renseignements météorologiques sur la ligne de vol des pigeons

Comme nous l'avons annoncé Radio-Belgique a déposé l'émetteur national belge à commencer dimanche à diffuser les renseignements météorologiques qui se proposent de recueillir à diverses périodes de l'âge des pigeons les jours où des concours sont organisés.

Le premier essai portait, avions-nous dit, sur l'état atmosphérique à Quatre-Bras, grande frontière belge qui reçoit ordinaires de l'Europe et surtout des plaines du centre et du Nord de Belgique. Mais comme nous faisons prévoir, le rigoureux et exceptionnel hiver dont nous sommes gratifiés cette année empêche le sport colombophile de prendre son essor aussi tôt que le fait habituellement chez nos voisins du Nord, et le gare de Quatre-Bras ne reçoit dimanche dernier aucun panelier.

Beaucoup, quel temps ? Radio-Belgique annonce : « À Quatre-Bras à 7 h. 30, brouillard, pluie fine, vent nul. Pas de pigeons en gare ».

— Arras. 8 heures, brouillard... — Arras. 8 h. 30 brouillard, léger vent du sud... — Arras. 9 h. brouillard, vent sud-est.

— Arras. 8 heures, brouillard... — Arras. 8 h. 30 brouillard, léger vent du sud... — Arras. 9 h. brouillard, vent sud-est.

Les émissions rendent toutes les informations nécessaires pour déterminer les meilleures conditions de vol.

Les pigeons, sous l'œil attentif des observateurs, peuvent également être utilisés pour déterminer les meilleures conditions de vol.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Radio-Belgique reçoit, nous a-t-on affirmé, de nombreux télexgrammes et adresse de félicitations pour l'initiative, très applaudie des colombophiles belges. A noter que lorsque Radio-Belgique a été établie, les émissaires qu'il a surveillée et à Sainte-Maxime, à Bruxelles, et que ceux-ci n'ont pas été utilisés également de nombreux colombophiles du Nord de la France.

Un sujet de discussions aussi amusantes que fréquentes entre colombophiles, c'est l'emplacement géographique de leurs colombiers, autrement dit l'emplacement de la zone de participation aux concours où se trouvent dirigées la demeure de leur pigeons.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du rayon sont l'arrière et l'est. On argue que les pigeons ne suivent pas une ligne de vol absolument rectiligne pour rentrer au colombophile, et que les vents, dans notre région, sont assez réguliers pour déterminer la direction de l'heure officielle donnée à la seconde.

Il semble généralement admis que les parties favorisées du